



Calcul du loyer quand on part en cours de mois

Par **Brith3431**, le **06/08/2019** à **20:47**

Bonjour,
Je louais une maison par l'intermédiaire d'une agence immobilière, mon bail se terminait le 20 mai 2019. Mon propriétaire désirant la vendre m'a donné mon congé en octobre 2018, sur la lettre il est bien noté que si je ne désirais pas l'acheter, je pouvais partir quand je voulais. J'ai averti l'agence le 25 mars et nous avons pris rendez-vous pour l'état des lieux et la remise des clés pour le matin du 7 mai, sauf que l'agence m'a prélevé le loyer jusqu'au 20 mai. J'ai reçu en revanche mon dépôt de garantie. Je les ai contactés et chaque fois ils me disent qu'ils vont me rembourser. J'ai donc décidé de leur envoyer un courrier recommandé, mais j'ai besoin de savoir comment est calculé le loyer ? En sachant que mon loyer était de 1002,53 € je payais les charges à part et en mai mon loyer a été 646,79 €. Je vous remercie pour vos réponses.
Cordialement.

Par **Lag0**, le **07/08/2019** à **09:05**

Bonjour,
Les 646.79€ correspondent au loyer jusqu'au 20 mai. Le calcul est simple :
 $20/31 * 1002.53 = 646.79€$ (20 = nb de jours à payer, 31 = nb de jours du mois de mai).
Puisque vous ne deviez payer que jusqu'au 7 mai, le calcul est donc :
 $7/31 * 1002.53 = 226.38€$

Par **Brith3431**, le **07/08/2019** à **09:43**

Merci pour votre réponse, je ne savais pas si il fallait compter sur 30 ou 31 jours ou carrément sur l'année.
Cordialement.

Par **Lag0**, le **07/08/2019** à **09:48**

[quote]
je ne savais pas si il fallait compter sur 30 ou 31 jours ou carrément sur l'année.
[/quote]
Il faut prendre le nombre de jours du mois considéré, le moi de mai a 31 jours...